



## Remboursement dégat de chute moto suite a une pièce defectueuse

Par **guillaume**, le **22/06/2011** à **11:49**

Bonjour,

j'ai un souci avec des guidons acheter pour ma moto. Je les ai acheter il y a 3 mois et ce week end lors d'une sortie un guidon a cassé net et entraîné une chute.

j'ai contacté le vendeur (ebay) qui m'a répondu que les guidons on des défauts et qu'il y a une campagne de rappel dessus.

Il pretend également qu'il m'a envoyé des email pour me prevenir alors que moi je n'est rien reçu.

J'aimerais savoir s'il existe un recours possible pour que le vendeur me rembourse les dégats lié à la chute.

Actuellement il refuse tout dédommagement.